

**FRAIS DE PARTICIPATION, D'ARBITRAGE ET D'ADMINISTRATION DES ACTIVITÉS AU SECONDAIRE  
 SAISON 2017-2018**

DISCIPLINE SPORTIVE	INSCRIPTION PAR ÉQUIPE <sup>1</sup>	INSCRIPTION PAR ÉLÈVE	ARBITRAGE PAR MATCH	AFFILIATION	FRAIS ANNUELS
ATHLÉTISME EXTÉRIEUR	N/A	22 \$ <sup>3</sup>	N/A	N/A	N/A
ATHLÉTISME INTÉRIEUR	N/A	20 \$ <sup>4</sup>	N/A	N/A	N/A
BADMINTON	230 \$	N/A	N/A	5 \$ / PARTICIPANT À CONFIRMER	120 \$ À CONFIRMER
BASKETBALL	240 \$	N/A	48 \$ (benj.) ou 25 \$ (benj. div. 3b) 50,50 \$ (cadet) ou 26 \$ (cadet div. 3b) 53 \$ (juv.), 48 \$ (JM3b) ou 27 \$ (JF3b)	85 \$ / équipe - Div. 2 58 \$ / équipe - Div. 3	N/A
CHEERLEADING	260 \$ (A) / 290 \$ (R) <sup>2</sup>	N/A	N/A	N/A	N/A
CROSS-COUNTRY	N/A	7,50 \$ <sup>5</sup>	N/A	N/A	N/A
ÉCHECS	215 \$	N/A	N/A	N/A	250 \$ (ENVIRON)
FLAG FOOTBALL	150\$ (automne) / 205\$ (printemps)	N/A	43,25 \$ (féminin) 43,25 \$ (ato. masc., benj. masc., cadet masc. 3 et 3b) 53,25 \$ (cadet masc. 2, juv. masc.)	28 \$ PAR ÉQUIPE À CONFIRMER	N/A
FUTSAL	245 \$	N/A	28,75 \$	N/A	N/A
HOCKEY COSOM	215 \$	N/A	38 \$ (benj.) - 40 \$ (cadet) - 42 \$ (juv.)	N/A	N/A
HOCKEY SUR GLACE		N/A	À CONFIRMER	À CONFIRMER	N/A
IMPROVISATION	215 \$	N/A	À CONFIRMER	N/A	N/A
NATATION	150 \$	19 \$ <sup>6</sup>	N/A	N/A	N/A
SOCCER EXTÉRIEUR	205 \$	N/A	28,75 \$	N/A	N/A
VOLLEYBALL	220 \$	N/A	12,35 \$ / set (benjamin) 14,35 \$ / set (cad. div. 3) ou 17,40 \$ / set (cad. div. 2) 15,35 \$ / set (juv. div.3) ou 18,40 \$ / set (juv. div. 2)	83 \$ / équipe À CONFIRMER	N/A

**AMENDES DÉCERNÉES AU COURS DE LA SAISON**

DESCRIPTION DE L'INFRACTION	MONTANT
01 - MANQUEMENT À COMMUNIQUER LES RÉSULTATS D'UNE PARTIE SUR LE SITE INTERNET DU RSEQ MONTRÉAL DANS LES DÉLAIS PRÉVUS À LA RÈGL. GÉN.	15 \$ <sup>7</sup>
02 - MANQUEMENT À FAIRE PARVENIR LA FEUILLE DU MATCH DANS LES 5 JOURS OUVRABLES SUIVANTS AUX BUREAUX DU RSEQ MONTRÉAL	15 \$ <sup>7</sup>
03 - MANQUEMENT À FAIRE PARVENIR LA FEUILLE DU MATCH AUX BUREAUX DU RSEQ MONTRÉAL	15 \$
04 - DÉCLARER FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE POUR CAUSE D'ABSENCE D'ENTRAÎNEUR	30 \$
05 - DÉCLARER FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE POUR CAUSE D'UN MANQUE DE JOUEURS	30 \$
06- FORFAIT D'UNE ÉQUIPE QUI, SANS AVIS DANS UN DÉLAI RAISONNABLE, NE SE PRÉSENTE PAS À UNE RENCONTRE	60 \$
07 - REMISE D'UN MATCH ET CHANGEMENT AU CALENDRIER	50 \$
08 - RETRAIT D'UNE ÉQUIPE EN COURS DE SAISON	100 \$
09 - EXPULSION D'UNE ÉQUIPE EN COURS DE SAISON	150 \$

1- Écoles à l'extérieur du réseau du RSEQ Montréal : les frais d'inscription sont augmentés de 75 \$.

2- Pour les écoles de l'extérieur en cheerleading seulement: 335\$ pour la rencontre amicale et 365 \$ pour la rencontre régionale.

3- 22 \$ pour les 30 premières inscriptions et 17 \$ pour les subséquentes

4- 20\$ pour les 20 premières inscriptions et 15\$ pour les subséquentes

5- Inscription en retard en ligne: 8,50\$ par élève

6- Coût minimal de 85 \$ par établissement

7- Cumul maximum de 2 amendes pour un même résultat ou une même feuille de match